



Marie Berry a reçu un rein de sa mère, greffe qui a duré 33 ans, puis après un rejet, un rein de son frère l'acteur Richard Berry.

La plus fréquente et la plus fiable

La greffe rénale

La première greffe rénale à partir d'un donneur vivant apparenté a lieu en 1952 sur le jeune Marius Renard à l'Hôpital Necker à Paris. Sa mère lui donne un rein, l'opération est un succès. Mais Marius décède 21 jours plus tard, après le rejet du greffon.

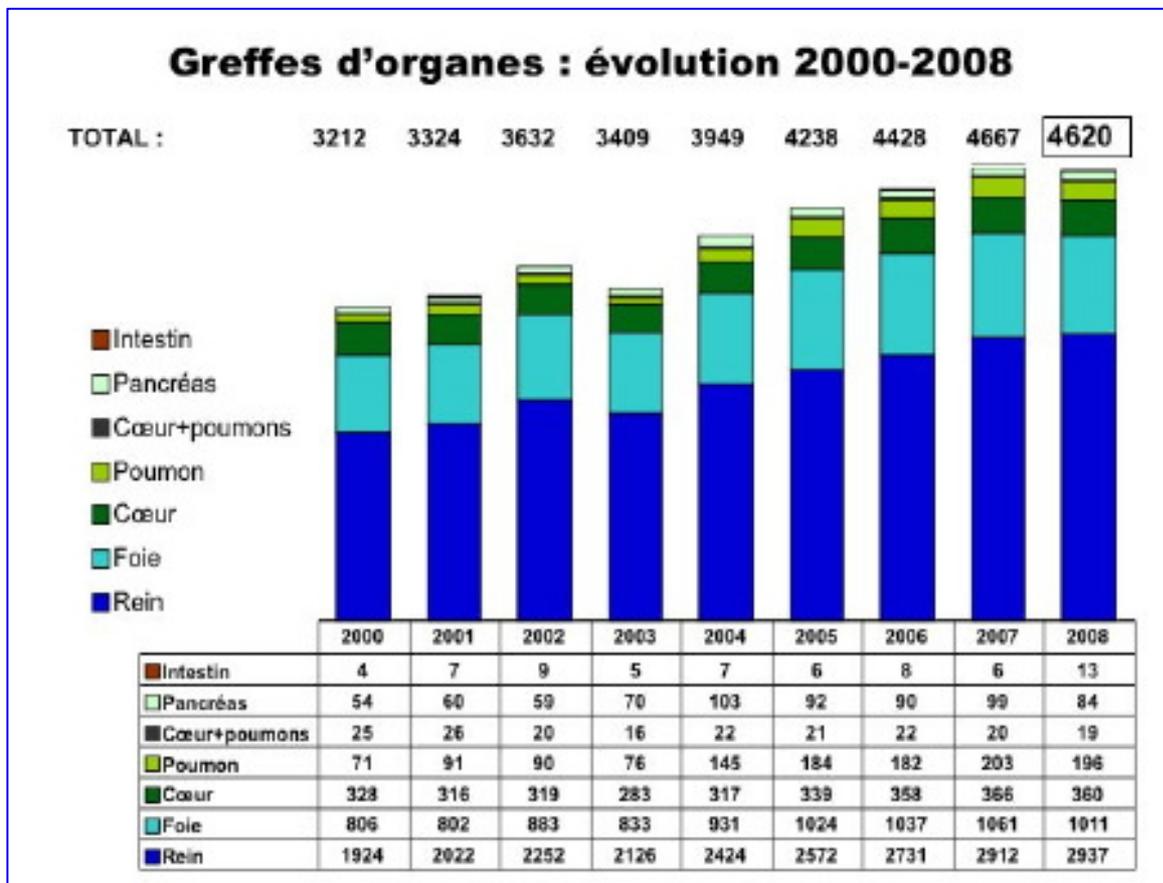
Plus de cinquante après, la greffe rénale est la plus courante en France, avec 2 937 greffes pour l'année 2008.

La greffe la plus courante

La transplantation rénale est la greffe d'organe vascularisé la plus couramment réalisée.

Greffe non vitale (à la différence de la greffe de cœur ou de foie), c'est un des trois traitements de l'insuffisance rénale chronique très évoluée, les deux autres étant l'hémodialyse et la dialyse péritonéale.

De ces trois traitements, c'est le seul permettant de redonner une vie presque normale au prix d'un traitement immunosuppresseur (antirejet) à vie et d'une surveillance médicale indéfiniment poursuivie.



La greffe rénale est en constante progression depuis l'année 2000.

Source : Agence de la biomédecine

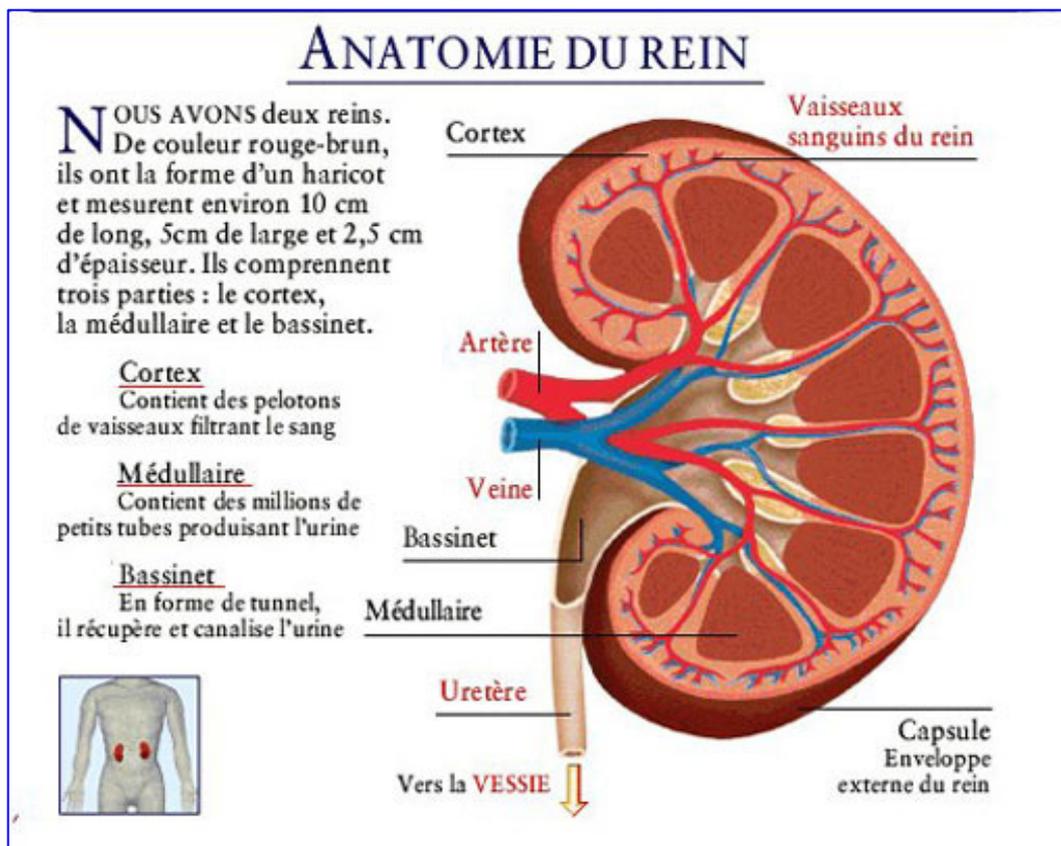
Le donneur doit avoir **la qualité de père ou mère du receveur**. Par dérogation, peuvent être autorisés à se prêter à un prélèvement d'organe dans l'intérêt thérapeutique direct d'un receveur :

- son conjoint
- ses frères ou sœurs
- ses fils ou filles
- ses grands parents
- ses oncles ou tantes
- ses cousins germains ou cousines germaines
- le conjoint de son père ou de sa mère
- toute personne apportant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans avec le receveur.

Le donneur préalablement informé par un comité d'experts doit exprimer son consentement devant le président du Tribunal de Grande instance.

S'il n'y a pas de possibilité de donneur vivant, la greffe rénale n'est possible que **par donneur non apparenté**, c'est à dire à l'aide d'un rein prélevé chez un donneur **en état de mort encéphalique**, n'ayant pas fait de son vivant opposition au don d'organes.

La principale limitation reste le manque de greffons disponibles soulignant la nécessité de développer les greffes rénales par donneur apparenté et de promouvoir le don d'organes.



Anatomie du rein. La greffe rénale est soumise à une législation stricte.

Source : <http://www.ouest-transplant.org/rein.html>